

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTEBELLUNA, 7 AVRIL 1846.

No. 18

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

La société catholique a changé la face de la société humaine, en introduisant dans le monde un droit nouveau, droit universel, immuable, devenu, par sa perfection, le principe et le type de tout droit. Mais ce n'est pas, comme vous le pensez, sans contradiction que ce droit a prévalu, et aujourd'hui encore, après un si long règne, il y a des adversaires qui cherchent à le détrôner au nom même de l'intérêt du genre humain. Je dois donc le défendre et le justifier, d'autant plus que cette justification achèvera de vous en révéler l'équité et la profondeur.

Voici la première thèse soutenue contre le droit évangélique : « Vous vous vantez, nous dit-on, d'avoir travaillé pour les faibles contre les forts ; mais si telle a été l'intention de l'Évangile, son devoir n'était-il pas de mettre un terme à l'inégalité qui règne ici-bas dans le partage des biens ? S'il est vrai que la justice soit le fondement de la société naturelle, l'un des principaux objets de cette justice, c'est le partage équitable des biens. Or, les biens sont-ils équitablement partagés ? N'y a-t-il pas des hommes qui meurent d'ennui dans l'abondance, et qui, après avoir assouvi leurs passions, ne savent plus que faire du reste, tandis que d'autres, en grand nombre, languissent dans la misère et trop souvent dans l' inanition ! Eh bien, vous, Évangile, vous, hommes du droit évangélique, qu'avez-vous fait contre cet horrible abus ? Qu'avez-vous fait contre le riche en faveur du pauvre ? Ce que vous avez fait ! vous avez consacré l'inégalité des biens, vous l'avez sanctionnée, vous l'avez placée sous la protection de Dieu et de Jésus-Christ ; vous avez déclaré que les uns devaient tout avoir, les autres se contenter de tendre la main et de ramasser, sous le nom d'aumône, les miettes que le riche voudrait bien laisser tomber de sa table et de son luxe. Voilà ce que vous avez fait sur une question si grave, qui touche à la vie et à la mort de l'humanité. Nous en demandons compte à l'Évangile, à l'Église, à cette puissance dont vous disposez depuis tant de siècles, à ce droit nouveau dont vous êtes si vains, et qui n'a servi qu'à sanctifier dans la propriété la source vive de toute injustice et de toute misère. »

Je ne déguise pas l'objection, Messieurs, et je la combattrai avec autant de franchise que j'en mets à l'exposer. Mais je la combattrai sans manquer d'égards pour ceux qui s'en préoccupent ; car au milieu des maux qui sont le résultat de la diminution de la vérité et de la charité sur la terre, il est naturel de rencontrer des hommes assez dévoués pour en souffrir, assez ingénieux pour en chercher le remède, mais trop peu éclairés pour ne pas s'égarer dans les combinaisons de leur esprit. D'autres, qui n'ont pas d'avantage la vérité, s'inquiètent moins du sort de leurs semblables, et passent avec indifférence à côté des grandes questions : je préfère les premiers, et je combats leurs erreurs, en y respectant, toutes les fois qu'il est possible, les illusions du dévouement.

Dieu a donné la terre à l'homme, et, avec la terre, une activité qui la féconde et la rend obéissante à nos besoins. Ce don primitif constitué en faveur du genre humain une double propriété, la propriété du sol et la propriété du travail. La question n'est donc pas de savoir si la propriété doit être détruite, puisqu'elle existe nécessairement, par cela seul que l'homme est un être actif, et que nul, sans Dieu, ne saurait lui arracher la terre des mains. Mais la question est de savoir sur qui repose la propriété, si elle est un don fait à chacun de nous, ou, au contraire, un don indivisible et social, où nul ne saurait prétendre qu'une part de fruits distribués par la société selon de certaines lois. La tradition, sanctionnée par l'Évangile, consacre la propriété sous sa forme individuelle ; selon la tradition et l'Évangile, Dieu aurait dit à l'homme : « Tu es le maître de ton travail, car ton travail, c'est ton activité, et ton activité c'est toi. T'ôter le domaine de ton travail, ce serait ôter le domaine de ton activité, c'est-à-dire la possession de toi-même, de ce qui te fait un être vivant et libre. Tu es donc le maître de ton travail. Tu es aussi de la terre, dans la portion que ton travail aura fécondée ; car ton travail n'est rien sans la terre, et la terre n'est rien sans ton travail ; l'un et l'autre se soutiennent et se vivifient réciproquement. Quand donc tu auras mêlé tes sueurs à la terre, et que tu l'auras ainsi fécondée, elle t'appartient, car elle sera devenue une portion de toi-même, la prolongation de ton propre corps ; elle aura été engraisnée avec ta chair et ton sang, et il est juste que le domaine te reste sur elle, afin qu'il te reste sur toi. J'y ai bien, il est vrai, comme créateur, une part première, mais je te l'abandonne, et unissant ainsi ce qui vient de mon côté à ce qui vient du tien,

le tout est à toi. Ta propriété ne s'aira pas même avec ta vie, tu pourras la transmettre à ta descendance, parce que ta descendance c'est toi, parce qu'il y a unité entre le père et les enfants, et que déshériter ceux-ci de la terre patrimoniale, ce serait les déshériter des sueurs et des larmes de leur père. A qui retournerait d'ailleurs cette terre de la douleur de ton sang. A un autre qui ne l'aurait pas travaillée. Il vaut mieux que tu te survives et que tu la gardes dans ta postérité. »

Tel est, Messieurs, le droit primitif consacré par le droit évangélique.

« Très-bien, nous répond-on, mais ne voyez-vous pas l'effroyable inégalité qui va résulter de cette thèse en apparence si simple ? Au bout d'un certain temps, soit incapacité des uns, soit infirmités dont l'homme n'est pas comptable, soit d'autres circonstances, heureuses pour ceux-ci, défavorables pour ceux-là, la terre devenue trop étroite et avare pour ses habitants, se trouvera aux mains d'un petit nombre d'hommes qui la dévoront dans le luxe et la satiété, au préjudice d'innombrables malheureux réduits au pain de chaque jour, si tant est même que le pain de chaque jour leur soit assuré. N'est-ce pas là un résultat qui accuse le principe de la propriété individuelle ? Si la conséquence est égoïste, le principe l'est inévitablement. Il faut donc recourir, si nous aimons les hommes, à une autre distribution de la propriété et proclamer sans crainte, parce que c'est le devoir, que le travail et la terre appartiennent à la société. Le travail et la terre sont le fonds social, le bien commun, la substance même de la patrie ; tous, nous devons nous y dévouer, et recueillir seulement, en récompense de nos efforts, une part des fruits proportionnée au mérite de notre travail. Par-là cesse la distinction arbitraire du pauvre et du riche ; si quelque irrégularité subsiste encore, elle est due à la capacité et à la vertu, non au hasard d'une naissance qui a broyé pour nous, dans le même vase, l'oisiveté, l'abondance, l'orgueil, l'égoïsme, tous les vices et tous les droits. Vous-mêmes, ô hommes de l'Évangile ! dans vos jours de saintes inspirations, n'avez-vous pas réalisé cette divine république ? Quand vos missionnaires fondaient les fameuses réductions du Paraguay, n'avez-vous pas, au nom de l'Évangile, décrété la communauté de travail et des biens ? Le Paraguay, était-il autre chose qu'une heureuse famille, où chaque membre travaillait pour tous, tous pour chacun, et où le pouvoir social, travailleur lui-même, distribuait à ses enfants, dans la plus équitable mesure, les fruits de leur paisible activité ? Toute la terre admire cette création de l'Évangile, qui en rappelait les premiers temps. Mais capables de la concevoir et de l'accomplir entre deux fleuves de l'Amérique, vous n'avez pas été capables de la poser comme une loi générale de l'humanité ; vous avez été lâches, vous avez reculé devant l'égoïsme humain. Et c'est nous, enfants du dix-neuvième siècle, élevés, il est vrai, à votre école, et nourris du lait évangélique, c'est nous qui sommes obligés de vous rappeler votre mission, et de mettre la dernière main à la loi de justice et de charité ! »

Encore une fois, Messieurs, je ne déguise pas l'objection, et je n'ai aucun mérite, parce que la réponse me frappe et me saisit avec une extrême clarté. Je vois l'établissement qui transporterait à la société le domaine de la terre et du travail comme l'établissement d'une servitude universelle, et la consécration d'une inégalité sans limites et sans ressources, servitude et inégalité telles qu'aucun despotisme n'en a même approché par l'imagination.

La société, dit-on, serait seule propriétaire du sol et du travail ; mais qu'est-ce que la société ? En apparence, c'est tout le monde ; en réalité, quand il s'agit d'administration et de gouvernement, c'est toujours un nombre d'hommes excessivement limité. Que la société s'appelle monarchie, aristocratie ou démocratie, elle est toujours représentée et conduite par deux ou trois hommes, que la suite des choses humaines appelle au pouvoir et rend dépositaires de tous les éléments sociaux. A vingt ans, on ne le croit pas ; à quarante, on n'en doute plus ; on sait que le gouvernement positif, malgré toutes les combinaisons imaginables, tombe toujours entre les mains de deux ou trois hommes, et que, ces trois hommes morts, il en vient inmanquablement trois autres, et ainsi à jamais. On sait qu'à cause de cela même, il est nécessaire d'opposer au pouvoir des points d'arrêt d'une force invincible, sans quoi la société s'abîmerait dans une aristocratie tellement étroite, que la terre ne serait pas habitable un quart-d'heure. Or, la propriété est un de ces points d'arrêt, une force invincible communiquée à l'homme, qui unit sa vie d'un jour à l'immortalité de la terre, à la puissance du travail, et lui permet de se tenir debout, ses mains sur sa poitrine et les

sol sous ses pieds. Otez-lui le domaine de la terre et du travail, que reste-t-il, qu'un esclave ? Car il n'y a qu'une définition de l'esclave : c'est l'être qui n'a ni terre, ni travail à lui. Transportez ensuite ce double domaine à la société, c'est-à-dire à quelques hommes qui la gouvernent et la représentent : que restera-t-il de la patrie, si ce n'est la servitude universelle, la faim et la souffrance enrégimentées sous la verge de deux ou trois quidams, la bassesse de tous sous un orgueil dont le type, après tant d'orgueils, ne peut pas même s'imaginer ? Le citoyen ne sera plus que le valet de la république et ses bras mêmes, il ne pourra sans crime de haute trahison, *les prendre et s'en aller*, comme l'a dit un homme éloquent ; la terre fuira sous ses pieds, le ciel sur sa tête, et il aura la gloire d'être pendu dans le vide, pour le plus grand bonheur de lui-même et de l'humanité.

Voilà, Messieurs, ce qui se passe là où la propriété existe pourtant, mais où elle n'est pas assurée contre la volonté du souverain par son inviolabilité. Vous prévenez ma pensée, vous nommez le pays auquel je fais allusion : eh bien, puisque vous le connaissez, n'avez-vous jamais senti la lourde chaîne que ses habitants traînent après eux jusqu'aux extrémités du monde et qui les empêche de respirer un air libre sous aucun point du ciel ? N'avez-vous jamais rencontré quelqu'un de ces singuliers captifs, comblé de tous les avantages de la naissance et de la fortune, et qui ne peut pas répondre, quels que soient son nom, son histoire, ses services, sa puissance, sa faveur, que le lendemain matin il ne sera pas errant sur les chemins de l'Europe, mendiant, excommunié de sa patrie, déchu du patrimoine de ses aïeux, dépouillé de la tête aux pieds, ne se reconnaissant plus lui-même : et pourquoi ? Parce qu'il aura eu dans son esprit une autre pensée que la pensée de son maître, parce qu'il aura prié Dieu autrement que lui ! Et soixante millions d'hommes en sont là ! Soixante millions d'hommes écoutent leur respiration, craignant qu'elle cesse d'être analogue à la respiration du maître, et que la terre même, les repoussant de son sein pour un si grand crime, ne leur refuse jusqu'à un tombeau ! Voilà ce qu'est l'homme sans la propriété de la terre et du travail, et ce qu'on reproche à l'Évangile de n'avoir pas fait de lui !

J'ajoute que cet ilotisme universel ne serait pas même compensé par une certaine égalité dans la dégradation commune : mais que, sous aucun régime, le poids de l'inégalité ne serait plus grand et plus odieux. En effet, quelque distribution que l'on fût du sol et du travail, il faudra bien pourvoir aux besoins de la société, et ces besoins entraînent des offices d'une nature infiniment variée, depuis ceux qui coûtent le plus à la délicatesse et à l'orgueil, jusqu'à ceux qui flattent davantage notre penchant pour la gloire et la commodité de la vie. Les progrès de la science économique n'enlèveront jamais ces différences natives entre les offices sociaux. Or, dans le système que je combats, nul n'étant le maître de son travail, le choix en appartient nécessairement au pouvoir qui représente la société ; on ne sera pas seulement esclave en bloc, on le sera en détail. Un tel fera des vers, un autre tournera la meule, et toujours par décision d'en haut, c'est à dire par la volonté de deux ou trois hommes appelés fastueusement la république. Il est vrai que la distribution sera réglée par la justice : à chacun selon sa capacité. Quoi de plus sage et de plus naturel ? C'est la nature même qui décidera.

Je me défie beaucoup de la nature entre les mains de quelques hommes dirigeant en souverains l'activité d'une nation. Mais, quoi qu'il en soit, voyons le résultat sous le rapport de l'égalité. Aujourd'hui, je suis pauvre, mais j'ai des raisons de me consoler : si je n'ai pas la terre, j'ai de l'esprit, du cœur, mon dévouement, ma foi. Je me dis qu'après tout, le sort y aidant, j'aurais pu, comme un autre, tenir une plume ou un pinceau. Dieu ne m'a pas tout ôté ni tout donné à la fois ; il a distribué ses dons. Mais voici bien autre chose : la capacité est la mesure de tout. Mon diner se pèse au poids de mon esprit ; je reçois avec une ration de nourriture une ration officielle d'idiotisme. Je n'étais que pauvre d'occasion, me voilà pauvre de nécessité ; ce n'était que par un côté, me voilà petit par tous. La hiérarchie sociale devient une série d'insultes, et l'on ne peut y boire un verre d'eau sans discerner à sa couleur la nuance juste de son indignité. En un mot, l'inégalité n'était qu'accidentelle entre les hommes, la voilà logique, et la servitude universelle a pour adoucissement la domination des gens d'esprit sûr la plèbe des incapacités. C'est là, encore une fois, ce qu'on reproche à l'Évangile de n'avoir pas établi !

Et pourtant, Messieurs, les hommes qui ont appelé au jour de si étranges pensées, n'étaient pas des hommes vulgaires, et plusieurs même étaient des hommes de dévouement. Mais il n'y a rien où l'on n'arrive lorsqu'on sort de la nature pour sortir du mal, et surtout lorsqu'on sort de l'Évangile, en voulant mieux faire que lui. La communauté du travail et des biens est une idée évangélique ; mais remarquez à quelles conditions. Premièrement, elle doit être volontaire, et dès lors elle n'a plus le caractère ni l'inconvénient de la servitude. En second lieu, l'inégalité des offices y est un acte de dévouement, et dès lors elle cesse d'être un outrage et une oppression. Toute la révolution évangélique est fondée sur la libre conviction de l'intelligence et sur le libre concours du cœur, et ce que l'on veut substituer est une révolution mécanique, n'ayant d'autre origine qu'un rêve, d'autre force que la loi. Si le succès était possible, jamais le genre humain ne serait tombé d'une si haute liberté dans un si profond esclavage, ni d'une si vraie perfection dans un plus rare abrutissement.

Je ne le nie pas, les inconvénients de la propriété sont grands ; l'abus qu'en avait fait la société païenne appelait plus qu'une réforme, il appelait une totale révolution. Le riche s'était dégradé lui-même, il avait dégradé

le pauvre, et plus rien de commun n'existait entre ces deux membres vivants, mais pourris, de l'humanité. Le riche ne se doutait même plus qu'il dut à la chose au pauvre. Il lui avait ravi tout droit, toute dignité, tout respect pour lui-même, toute espérance, tout souvenir d'origine commune et de fraternité. Nul ne songeait à l'instruction du pauvre, nul à ses infirmités, nul à sa mort. Il vivait entre la cruauté de son maître, l'indifférence de tous pour son propre mépris. C'est là que Jésus-Christ l'a trouvé : voyons ce qu'il en a fait.

Il est une propriété inséparable de l'homme, une propriété qu'il ne saurait aliéner sans cesser d'être homme, et dont jamais l'aliénation ne doit être acceptée que par la société : c'est la propriété du travail. Oui, Messieurs, vous ne pouvez pas arriver au domaine de la terre ; la terre est étroite ; elle est, depuis des siècles, occupée par des millions d'hommes ; et pour en conquérir une seule arcelle, il vous faudra peut-être soixante ans de la plus laborieuse vie. C'est vrai. Mais aussi, et par contre-poids, la propriété du travail vous restera toujours ; vous ne serez jamais déshérité de ce côté-là, et le possesseur de la terre ne pourra pas même, sans votre concours, obtenir du sol qui est à lui l'obéissance de la fécondité. Votre travail, s'il n'est le sceptre du monde, en sera du moins la moitié, et, par cette équitable distribution, la richesse dépendra de la pauvreté autant que la pauvreté de la richesse. Le passage de l'une à l'autre sera fréquent ; le sort de tous les deux sera de s'entraider et de s'engendrer réciproquement. Tel est l'ordre aujourd'hui ; mais était-ce l'ordre avant l'Évangile ? Vous savez que non, Messieurs ; vous savez que l'esclavage était la condition générale du pauvre, c'est à dire qu'il était privé du domaine de la terre, on l'avait encore dépouillé de tout droit sur son propre travail. Le riche avait dit au pauvre : « Je suis le maître du sol, il faut que je le sois de ton travail, sans lequel le sol ne produirait rien. Le sol et le travail ne font qu'un. Je ne veux pas travailler, parce que cela me fatigue, et je ne veux pas traiter avec toi, parce que ce serait te reconnaître mon égal et te céder une partie de ma propriété en échange de tes sueurs. Je ne veux pas avoir besoin de toi, je ne veux pas reconnaître qu'un homme m'est nécessaire pour chauffer mes pieds et pour ne pas aller nu ; tu seras donc à moi, tu seras ma chose aussi bien que la terre, et, tant qu'il me conviendra, j'aurai soin que tu ne meures pas de faim. »

A continuer.

La réflexion donne une expérience anticipée, elle ôte au malheur cet air de nouveauté qui le rend effrayant. Droz.

TRADUCTION DE BROWNSON.

Nous admettons volontiers que l'Église ne fait pas cause commune avec le mouvement du siècle. Elle se tient responsable envers Dieu de sa conduite et non point envers les soi-disant représentants de l'humanité. Elle n'a pas reçu sa mission des hommes, mais de Celui qui a fait l'homme et qui en est le souverain, c'est aux hommes à lui obéir, et non à elle à obéir aux hommes. Ses instructions, et non point, les caprices ou les bizarreries de l'homme, sont la mesure du vrai ou du faux, du bien ou du mal. Vos grands mots, vos appels au noble cœur de l'humanité, à la nouvelle vie, à l'esprit du siècle, toutes vos belles phrases sur la liberté, les progrès, l'amélioration sociale, tout cela aboutit à rien. Quand l'Église vous condamne vous avez tort.

Cependant il est faux que l'Église s'oppose à la lumière, à la science et à la liberté, aux progrès de la société. S'oppose-t-elle à la liberté de la Pologne, où elle est seule pour protéger les malheureux Polonais ? S'est-elle opposée à la liberté de la Belgique ? S'oppose-t-elle à celle de la France, où elle se tient ferme contre le gouvernement pour les libertés qui sont garanties par la Charte ? S'oppose-t-elle à celle de l'Irlande, où toute son influence est pour contribuer à l'amélioration sociale ? Elle ne s'oppose pas à la liberté, mais à la licence. Elle s'oppose certainement à l'esprit révolutionnaire du temps ; mais quand elle trouve des hommes, comme O'Connell, qui cherchent la liberté et les améliorations sociales par des moyens légaux et paisibles, elle ne les oppose point, mais elle les bénit, et rend leur cause sacrée.

Mais pour de la lumière, de la science, et toute chose semblable, il ne vous convient pas à vous d'en parler ; sans doute qu'elle ne reçoit pas toutes vos théories, toutes vos spéculations folles, et vos rêves creux, mais vous n'avez aucune lumière qu'elle rejette, vous n'avez fait aucune découverte dans les sciences qu'elle ait rejetée. Mais vous parlez de votre lumière, comme si vous étiez la lumière du siècle, de la science, comme si vous en avez amassé une montagne trop vaste pour être retenue dans les étroites limites de l'Église. C'est erreur, Messieurs. Si vous mettez de côté vos conjectures, vos rêves, vos vaines théories, vos spéculations mal fondées, et si vous ne retenez que ce que vous avez réellement établi ; ce qu'on peut dire, que vous avez vraiment démontré, vous n'avez rien qui n'ait été connu par l'Église, longtemps avant que vous fussiez nés ; l'Église reçoit toutes vos lumières, et peut trouver de la place pour enmagaziner toutes vos vérités, mais elle n'a pas de goût pour vos ténèbres, ni de place pour vos erreurs et vos mensonges ; elle est bien familière avec vos doctrines et vos spéculations, car elles ne sont autre chose que de vieilles erreurs et de vieilles hérésies, qu'elles a méprisées et condamnées depuis plusieurs siècles, et qui sont usées depuis longtemps. Vous n'êtes point inventeurs ni créateurs. Avec tout votre génie, vous n'avez pas pu même inventer un nouveau blas-

phé ne. Vous nous faites penser à cette petite fille, qui regardait coucher le soleil et le soleil se coucha et la crépuscule commença, la noirceur augmenta ; alors parut l'étoile du soir : " Papa, papa," s'écrie-t-elle, " le bon Dieu " a fait une étoile." De même quand vous voyez ça et là, une faible étoile que les ténèbres de votre ciel font s'élever, vous s'apercevoir, vous croyez dans l'extase de votre joie imaginaire, que c'est une nouvelle création, ou au moins, que c'est une nouvelle découverte. Celui qui s'enivre ainsi de ses nouvelles découvertes intellectuelles, on peut dire en toute sûreté qu'il lui reste encore à apprendre qu'il est un fou. L'Eglise ne s'oppose point aux progrès, mais nous l'avouons, elle s'oppose à votre doctrine de progrès, car elle n'a jamais encore vu un homme s'élever en l'air par sa propre force, ni marcher sans avoir quelque chose de solide et d'immuable pour soutenir son mouvement. Votre doctrine de progrès prétend que l'homme, sans sortir de lui-même, peut se faire plus qu'il n'est, que l'imparfait peut se rendre parfait ; que ce qui n'est que possible peut se faire réel, que le rien peut se faire quelque chose, et qu'il peut y avoir du mouvement sans repos. En vérité, Messieurs, vous êtes de profonds philosophes, vous pouvez remuer le monde, sans le point d'appui qu'Archimède trouvait nécessaire ! Il n'est pas étonnant que vous pensiez que l'Eglise n'est plus du siècle.

Il peut y avoir du progrès, mais non pas sans un pouvoir étranger au sujet du progrès ; l'erreur du Parti n'est pas de demander le progrès, mais de le demander à l'homme seul, et là, où il est funeste de le demander ; la condition du progrès est fixe, permanente, ce sont les institutions immuables de la religion et de la politique. Le parti met ce fait de côté, et demande le progrès dans les institutions mêmes. Il cherche à mettre les institutions à flot, et par là, il perd tout, et amène un état de choses où tout progrès est impossible. C'est là où est la grande erreur. Le parti tue, comme dans la fable, la poule aux œufs d'or, dans l'espérance d'avoir plus d'un œuf par jour, et par là, il détruit tout d'un coup la source des œufs d'or. C'est là le folie qui fait la guerre à l'ordre établi, qui cherche à détruire en faveur du progrès, la possibilité de tout progrès ; c'est à quoi l'Eglise s'oppose.

Mais on peut demander si les institutions sont ou peuvent être progressives ? Considérées en elles-mêmes ; non. Les institutions religieuses peuvent être améliorées ou perfectionnées miraculeusement par la puissance surnaturelle de Dieu, ou sans miracle en transportant ces institutions d'une contrée à l'autre par missions, colonisations, ou conquêtes ; et les institutions civiles aussi par colonisations, conquêtes ou par l'aide des institutions religieuses déjà établies et dans leur pleine vigueur, mais non autrement. Des institutions qui se perfectionnent elles-mêmes, cela n'existe point.

Tournons nos yeux du côté de l'histoire. Nous trouvons des institutions qui déclinent, mais aucune qui progresse. On n'a pas d'exemple d'une civilisation spontanée, aucun exemple d'un peuple sauvage qui se soit civilisé par lui-même. La première période de toutes institutions civiles et politiques est toujours la plus belle. L'histoire de tous les empires est toujours l'histoire de son déclin, de sa corruption, et de la détérioration de ses règlements. Les efforts des nations sont toujours pour conquérir leurs droits perdus, leurs privilèges perdus. La Grande Charte n'est qu'une tentative pour arrêter les progrès de la corruption, et pour conserver une partie des privilèges dont on avait joui de temps immémorial. La plus ancienne des pyramides est celle qui est la plus parlante comme ouvrage de l'art. Le grand Cloaque de Rome fut bâti à une époque antérieure à l'histoire. Les traditions de tous les peuples montent à un état de société bien supérieur à celui dont ils jouissent à présent. Les lois les plus sages et les plus salutaires des nations, exceptées celles du christianisme, tirent leur origine dans la nuit des âges ; ont existé, et ont été en force de temps immémorial, et " la mémoire de l'homme ne peut pas les devancer." N'attendez donc pas des institutions des qualités ou des capacités qu'elles n'ont pas possédées dans leur origine.

CORRESPONDANCE

MM. LES ÉDITEURS,

Dans le bulletin de votre numéro du 27 courant, vous annoncez un ordre de nouveaux Frères qui ont pris à Chambly l'habit religieux, le 19 de ce mois : et vous exprimez le désir que l'on fasse connaître plus amplement cet ordre nouveau. Vous eussiez pu même faire un reproche aux nombreux assistants tant ecclésiastiques que laïques, de ne vous avoir pas adressé sur le sujet quelque intéressante communication ; car il y avait assurément matière ; et il ne manquait pas d'ouvriers pour l'exploiter. J'ai moi-même compté présents à la cérémonie plusieurs Messieurs dont la plume exercée pouvait vous décrire selon son mérite la belle solennité, qui a eu lieu en cette occasion : je regrette donc le silence qu'ils ont gardé, et surtout la nécessité où je me vois réduit, de remplir une tâche qui ne devait pas être mienne. Mais faute de mieux, M. l'éditeur, veuillez bien accepter ce que je puis appeler le produit de ma bonne volonté ; et en faire part à vos lecteurs, si vous le jugez à propos.

La congrégation des Frères de Ste. Croix doit son origine au zèle inépuisable du digne évêque de Montréal, qui a déjà enrichi son diocèse de plusieurs fondations aussi utiles que pieuses : comptons d'un côté, les Dames du Sacré-Cœur, celles de la Providence, celles du Bon-Pasteur, celles dites de Jésus Marie établis à Longueuil ; ajoutons de l'autre, les RR. PP. Jésuites et Oblats, les Frères des Écoles Chrétiennes ; et l'on aura à peu près la somme des établissements en opération et en progrès, formés sous l'adminis-

tration de notre si vertueux Prélat. Cette fois, il a associé à son œuvre M. P. M. Mignault, cet ami si sincère et si dévoué de l'éducation, à laquelle il a fait de puis bientôt vingt-neuf ans qu'il est curé à Chambly, des sacrifices sous toutes les formes. Tout le monde sait le dévouement qu'a déployé le respectable curé pendant près de vingt années, au soutien d'un collège qui a eu ses jours de succès brillant ; mais que des circonstances impérieuses l'ont forcé dernièrement à réduire à une espèce d'académie, ou l'on enseignait aujourd'hui les diverses branches énoncées dans un prospectus que l'on a pu lire dans les *Mélanges* à la fin de décembre dernier. Un jeune monsieur, Chicou Duvert, aussi distingué par ses talents que par ses vertus, fils de l'estimable gentilhomme et docteur Chicou Duvert, de St. Charles rivière Chambly, est à la tête de cet enseignement. La pensée d'un grand dévouement, sans doute inspirée par le ciel, s'était emparée de l'esprit de ce jeune Monsieur depuis quelques années. C'est pendant une retraite qu'il avait faite en la maison des Oblats pour examiner de plus près l'état auquel la Providence l'appelaient, qu'il sentit naître en lui un vif désir de se consacrer à l'instruction et à l'éducation des enfants. D'après l'avis du Supérieur de cette communauté, il alla se remettre pour cette fin entre les mains et à la disposition de l'évêque de Montréal. Ce pieux Pontife qui croit aussi fermement que personne à un avenir pour le peuple Canadien ; mais qui croit aussi que cet avenir dépend entièrement de la conservation de ses principes religieux, et de la diffusion d'une éducation chrétienne, libérale et pratique, après avoir entendu le jeune homme, eut voir en lui un instrument de la Providence ; et espéra que le Canada pourrait aussi avoir son Jean-Baptiste de la Salle. C'était dans l'estime de Sa Grandeur, une bénédiction pour ses vœux, que la perfection d'une fondation, qui donnerait des auxiliaires aux enfans de ce vénérable fondateur, qui sont déjà à l'œuvre en ce pays, mais qui sont loin de pouvoir suffire à tous les besoins.

Monseigneur examinait, sondait les voies qui pourraient conduire à cet heureux résultat : et enfin, il vient de conclure avec messire Mignault et la corporation du collège de Chambly, un arrangement, qui lui a procuré les moyens de jeter les fondemens d'une institution, qui aura pour but de faire pour les jeunes garçons, ce que nos Dames Religieuses de la Congrégation font avec tant d'avantage pour les enfans de leur sexe. Il suffit d'avoir un cœur Canadien pour souhaiter avec ardeur qu'un aussi noble et utile dessein réussisse. Ce serait un grand vœu de remplir dans notre état social. De tout côté l'on entend crier au besoin et à la nécessité de l'éducation : et l'on voit des efforts plus ou moins fructueux pour satisfaire à ce besoin et à cette nécessité. Ce qui nous manque, ce ne sont ni les moyens, ni la volonté de soutenir des écoles : les enfans sont partout en trop grand nombre pour le maître et la maison d'école ; et il ne faut plus à la loi en faveur de l'éducation élémentaire, dont vient de nous gratifier notre Législature, que de légères modifications, pour qu'elle soit tout à fait propre à produire complètement son effet. Mais les ressources pécuniaires et la bonne volonté à fréquenter les écoles, ne sont pas seules suffisantes pour avancer l'éducation. Il nous faut des instituteurs : c'est là le grand point : et c'est de quoi nous sommes surtout dépourvus. Il y aurait donc à rendre de bien vives actions de grâces à l'évêque de Montréal et à M. le curé de Chambly, s'ils réussissaient en partie du moins, à pourvoir leur pays sous ce rapport. Inutile d'observer ici que les instituteurs qu'ils voudraient nous procurer, auront toujours un avantage incomparablement supérieur sur tous les autres. On fait toujours bien une chose que l'on fait par choix et par goût ; une chose qui est censé devoir être notre seule et unique occupation, à laquelle on a voué sa vie et son existence, et dont le succès constitue un véritable bonheur. Et ce seront là les conditions auxquelles il sera permis d'entrer dans le nouvel ordre religieux, pour s'y consacrer à l'enseignement de la jeunesse. Or la Religion seule peut donner l'esprit de sacrifice et l'abnégation dont il faut être rempli, pour accomplir de semblables engagements. C'est pour cela que Monseigneur de Montréal, retenu par des devoirs qui l'appelaient ailleurs, avait chargé Mgr de Martyropolis, son zélé coadjuteur, de venir à Chambly, bénir en son nom, et la livrée et les personnes des nouveaux Frères de Ste. Croix.

Aujourd'hui fixé pour la cérémonie, une foule pieusement recueillie s'était empressée de se rendre à l'église : l'évêque lui-même avait fait son entrée solennelle, lorsque de dessous les portiques l'on entendit des voix, qui entonnèrent fortement le psaume *In castris Israel de Egypto*. Ces voix étaient celles de cinq jeunes Frères du nouvel institut, parmi lesquels on distinguait le jeune monsieur Duvert, dont il a été parlé plus haut, qui s'avancèrent en procession conduit vers l'autel par M. Pilon, nouvellement prêtre, et si bien choisi pour directeur du nouvel établissement par l'évêque de Montréal. Ainsi chantant leur adieu à l'Égypte du monde, tenant élevée dans leur main droite une modeste croix en bois de quelques pouces de longueur, précédés d'un flambeau allumé que leur directeur portait devant eux, comme figure de la lumière qu'ils venaient demander à l'Église, pour aller ensuite la répandre parmi les chrétiens leurs frères ; ces courageux jeunes gens parviennent à travers la foule qui se divise pour leur laisser passage, jusqu'au bas des degrés du sanctuaire, où ils se rangent en demi-cercle en présence de l'évêque. Il parait pour la première fois avec l'habit qui sera la livrée de leur ordre ; et qui consiste en une robe à l'antique, à replis multipliés à la ceinture, telle à peu près qu'on voit autrefois chez les Franciscains, avec cette différence qu'au lieu d'un cordon en laine blanche et d'un capuchon, l'on a choisi la couleur noire pour le cordon comme pour le reste de l'habillement, et que le capuchon est remplacé par un ample rabat de serge tout noir. Ils tiennent plié sur leur bras le manteau qui doit envelopper le corps de son large contour, et descen-

dre à peu près aux talons. L'ensemble de ce costume de deuil et de sacrifice fit sur moi une impression sentimentale, que les fidèles me semblèrent partager. Le Pontife assis sur une estrade élevée à l'entrée du chœur, la face tournée vers le peuple, la mitre en tête et la crosse à la main, les interrogea selon un cérémonial particulier, sur leurs intentions et leurs dispositions; et les réponses, préparées sans doute comme les demandes pour la circonstance, semblent venir de l'âme et du cœur; tant elles sont prononcées avec l'ardeur du véritable dévoûment. Cet interrogatoire terminé, l'Evêque bénit la croix que les Frères tenaient à la main à leur entrée dans l'église; puis il leur suspend au cou par un cordon en sautoir assez long, pour la laisser descendre ju qu'à la ceinture, dans laquelle elle sera passée, pour être moins escillante sur la poitrine. Cette croix ils l'acceptent avec reconnaissance des mains de l'Evêque, comme un des insignes de leur Ordre, et comme le signe de la victoire qu'ils doivent remporter sur eux-mêmes, pour être tout entiers à Jésus crucifié et à leurs frères. Puis on les revêt du manteau, qui sera pour eux l'emblème de la charité avec laquelle ils devront recevoir et couvrir de leur protection l'enfance confiée à leurs soins; et le flambeau allumé, porté devant eux pendant la procession de leur entrée, est mis successivement à la main de chacun, comme symbole de la lumière que l'Eglise leur charge de faire luire aux yeux de ceux qui viendront chercher auprès d'eux, les connaissances qui forment le cœur, éclairent l'intelligence et sanctifient l'âme. De pieuses exhortations souvent répétées pendant le cours de la cérémonie par le Prélat qui y préside, rappellent à ces jeunes chrétiens la sainteté et l'importance de leurs engagements; et édifient beaucoup la foule attentive à ce spectacle au s touchant que nous voyons qui lui présente la religion. Et enfin, le Pontife monte à l'autel pour y faire couler le sang de l'Agneau qui arrose et fait fructifier toutes les semences diverses, que l'Eglise jette dans le vaste champ du père de famille. Les nouveaux Frères pendant le saint sacrifice, se rangent à la table sainte, pour s'abreuver de ce sang divin, se fortifier dans leurs résolutions, et se préparer à recevoir la dernière marque de confiance, que l'Eglise leur doit donner en ce jour. L'Evêque en descendant de l'autel, se tourne vers ses jeunes Frères, pour les introduire dans le chœur, et leur confier la garde des saints autels. Ils entrent dans le chœur avec cet avertissement: *Pavete ad scrutinium meum.* Ils sont conduits tout près des degrés de l'autel qu'ils environnent; et ils entonnent avec bonheur et transport le psaume *Laelatus sum etc.* qui termine la cérémonie. L'Evêque officiant y ajoute un *Te Deum* solennel, pour bénir et remercier Dieu de cette nouvelle fondation, au succès de laquelle il a une foi pleine et entière, parce qu'il sait que l'Evêque de Montréal, au nom duquel il agit en cette circonstance, n'a jusqu'ici rien entrepris pour l'utilité publique et le bien de la Religion, que le ciel n'ait approuvé et fait réussir.

UN ASSISTANT.

..... 30 mars 1846.

BULLETIN.

Le Pape Grégoire XVI. — Chambre d'Assemblée. — Le maire Ferrier — Vote par scrutin. — Assemblée des notaires. — Inondations, accidens divers. — Persécution en Chine.

— Nous apprenons d'une source très-digne de foi, et sur laquelle on peut compter, que Sa Sainteté Grégoire XVI vient de donner une nouvelle marque de fermeté qui prouve que ce digne et vénérable chef de l'Eglise n'est pas homme à se plier servilement aux volontés même des têtes couronnées, auxquelles il sait dire la vérité quand il le faut, et qu'il est loin d'avoir ce caractère de faiblesse que ses ennemis lui prêtaient encore tout dernièrement; voici le fait :

Tout le monde sait que Sa Majesté le roi des Français a demandé, il y a quelque temps le chapeau de cardinal pour deux évêques de son royaume. Le St. Père avait jugé à propos d'en accorder un, et avait, pour bonnes raisons, refusé l'autre. Louis Philippe insista et écrivit lui-même au St.-Père; le Souverain Pontife persista dans son refus, et en écrivit au roi; mais M. Rossi, qui est devenu célèbre depuis sa négociation à propos des Jésuites, ayant eu vent du contenu de la dernière réponse du Pape, dépêcha un courrier extraordinaire qui arriva à Paris avant la lettre du St.-Père, et informa le Roi des Français de la détermination du Pape à refuser le chapeau demandé; de sorte que lorsque l'Internonce du Pape se présenta aux Tuileries pour y remettre la lettre adressée au roi, celui-ci refusa de la recevoir. L'Internonce ne manqua pas d'informer le St.-Siège de cette affaire; et quelques jours après, M. Rossi s'étant présenté au Vatican pour y remettre une autre lettre de son maître, le St.-Père lui fit dire qu'il ne recevrait cette lettre que dans une audience solennelle et en présence des cardinaux; ce qui eut lieu, en effet, quelques jours après. M. Rossi se présenta donc au milieu de cette vénérable assemblée, et le St. Père lui adressant la parole, lui dit: Votre gouvernement vient de me faire une insulte telle qu'il n'en a pas été faite au St. Siège depuis plusieurs siècles; si j'avais cinq cent mille hommes à mes ordres, votre maître n'aurait pas agi ainsi, mais il sait que je n'ai pas de troupes, et que je ne désire pas en avoir; mais qu'il sache aussi que j'ai

pour moi tous les cœurs catholiques de l'univers, et je désire qu'il ne soit forcé pas de le lui prouver. (Le Pape prononça cette dernière phrase avec tant de force qu'il fut entendu des personnes qui étaient dans les appartemens voisins), puis il ajouta: J'accorderai le chapeau que l'on demande, mais ça ne sera que lorsque votre gouvernement aura fait des excuses à l'Internonce dans la personne de qui j'ai été offensé, et pourvu que l'Evêque pour qui on le sollicite, arrive qu'il acquiesce à l'opinion émise par ses collègues au sujet de la liberté d'enseignement. M. Rossi terrassé par cette semonce si bien méritée, est tombé à genoux fondant en larmes.

Si Sa Majesté Louis Philippe est surpris de cet acte de fermeté de la part d'un homme qui est souverain comme lui, c'est bien le cas de lui appliquer ce que St. Basile répondit autrefois au Préfet d'Orient, sous l'empereur Valens qui étant un partisan fanatique des Ariens, voulut engager par promesses et par menaces St. évêque à entrer dans cette secte. St. Basile répondit au Préfet qui le menaçait, en cas de refus, de lui ravir ses biens, sa liberté, sa vie même: tout cela ne me regarde pas, car celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation; pour ce qui est de l'exil, je n'en connais pas pour moi; toute la terre est un exil, le ciel seul est ma patrie. Quant aux tourmens, quel empire pourront-ils avoir sur moi, puis que je n'ai point de corps, pour ainsi dire, pour les souffrir; (il était très-délicat et très-amaigri par les austérités). Pour ce qui est de la mort, je la regarde comme une grâce, puisqu'elle me mènera plutôt à Dieu pour qui seul je vis.

Le Préfet encore plus étonné s'écria que *personne n'avait jamais osé lui parler si hardiment.* Peut-être aussi, lui répliqua Basile, *n'avez-vous jamais rencontré d'évêque.*

L'exemple ci-dessus n'est pas applicable dans toutes ces parties, car Sa Majesté le roi des Français a sûrement déjà rencontré plus d'un évêque.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi soir, 31 mars.

M. le procureur-général Smith, dit en réponse à une demande de M. Watts que le ministère ne se proposait pas d'introduire un nouveau bill d'élection, pendant la session, ni faire d'amendemens à l'acte des chemins, ni à celui des écoles dans le Bas-Canada. En réponse à M. Drummond, il dit, que le ministère n'avait pas intention d'introduire des mesures pour changer le système de judicature du Bas-Canada, mais qu'il serait soumis quelques résolutions pour faire cesser certaines plaintes.

M. Cameron demanda aux ministres quand on se proposait d'ouvrir le canal de Lachine; M. Draper dit que d'après le rapport des Ingénieurs, il pourrait être ouvert au 1er. de mai.

Sur motion de M. le procureur-général Smith, le rapport du comité spécial, pour nommer les membres des comités permanens est adopté.

Les dits comités se composent comme ci-suit:

Comité de privilèges et élections:—MM. Bahlwin, Chauveau, Sherwood (Toronto), McDonald (King-ton), McDonald (Dundas), Scott et Williams.—7.

Loix expirantes:—MM. Smith (Frontenac), Aylwin, Moffatt, Watts et Hall.—5.

Bills privés:—MM. Morin, Price, Hall, Duggan, Sherwood (Brookville), Bobinson et Webster.—7.

Ordres permanens:—MM. Myers, Stewart (Bytown), Taché, Lafontaine et McDonald (Cornwall).—6.

Impression et reliure:—MM. Dickson, Gowan, Lemoine, Armstrong, Er-matinger, Munro et Broocks.—7.

Contingens:—MM. Robbin, Christie, Colville, DeWitt, DeBleury, Petrie et McConnell.—7.

—Depuis la décision de la cour au sujet de la Mairie; M. Ferrier s'est mis en œuvre; il a convoqué une assemblée du conseil de ville pour lundi à 2 heures. Cette séance doit s'occuper de la nomination des comités permanens, et autres affaires, surtout de demander à la législature quelques changemens dans l'acte de l'incorporation de la cité.

—La requête pour voter au scrutin est signée avec empressement. On y demande que les élections soient faites par un scrutin secret; on donnera les votes dans un des appartemens de palais de justice devant des commissaires nommés pour cela. Un juge de la cour présidera, et décidera sur les difficultés; il y aura quinze jours pour voter après lesquels le juge et les commissaires examineront le scrutin pour chaque quartier.

— Il y a eu une assemblée de Notaires présidée par N. B. Doucet, éc., pour examiner le bill de M. Viger. Cette assemblée s'est prononcée un animent contre le bill de M. Viger; mais elle a adopté une résolution en faveur d'une chambre de notaire pour chaque district; et d'obliger toute personne qui voudrait étudier comme clerc notaire de donner un certificat de bonnes mœurs et de subir un examen devant la chambre des notaires. Un comité fut ensuite nommé pour rédiger une requête adressée aux trois branches de la Législature.

Le Président des Etats-Unis, a envoyé au Sénat un message qui ne paraît pas être d'une disposition trop pacifique, il l'avertit de se préparer aux hostilités. Il lui rappelle son discours du 3 décembre, et recommande de nouveau à sa considération l'augmentation de la marine à vapeur et une levée de force militaire assez considérable pour protéger les citoyens qui émigreront à l'Oregon. Les mauvais rapports en l'Angleterre et le Mexique peuvent d'après M. Polk, exciter des troubles qui se feront sentir par contre-coups jusques aux Etats-Unis. D'après ce message, nous voilà encore une fois, en guerre; il faut espérer qu'il arrivera encore des incidences qui pourront l'éloigner.

— Mardi de la semaine dernière, un jeune homme a été tué dans la rue Bleuri, par la roue de sa charette qui a chaviré dans une ornière, le coup a été si violent que ce jeune infortuné est mort sur le coup.

— On évalue à 60,000 ou \$100,000 les dommages occasionnés par l'inondation de Buffalo, huit bateaux à vapeur, neuf grands bricks et vingt-six goëlettes ont été écrasés, ou plus ou moins endommagés par les glaces.

— Le brick anglais *Harder*, parti de Liverpool pour la Jamaïque le 28 décembre, a chaviré dans la tempête qui a causé tant de ravages sur l'Océan: le capitaine, le second lieutenant et neuf matelots ont été emportés par les vagues; le premier lieutenant et quatre hommes ont réussi à se tenir sur la quille du vaisseau pendant quarante-huit heures, et ont été sauvés par la goëlette américaine, *Three Sisters*.

— Le *Canadien* rapporte que le pont entre la Chaudière et le Carrouge est brisé, et que la glace du lac St. Pierre est en mouvement.

— Il vint d'arriver encore un accident terrible qui doit convaincre ceux qui ne veulent point s'enroler sous les drapeaux de la Tempérance combien ils sont exposés à tomber sous les coups de la justice divine qu'ils irritent par leurs honteux excès. On dirait que Dieu ayant donné un remède contre l'intempérance punit d'une manière plus sévère ceux qui ne veulent pas en profiter. Un habitant de St. Paul de la Vallée adonné à la boisson, arriva chez lui le soir, ivre de boisson; la femme et les enfans pour se soustraire à ses mauvais traitemens furent obligés de faire maison nette. Quelque tems après, la femme s'approche pour voir si son mari dormait, mais quelle fut sa frayeur en voyant l'intérieur de la maison en feu, elle cria au secours, mais il était trop tard; le malheureux était déjà la proie des flammes; la maison et tout ce qu'elle contenait ainsi que le hangar qui l'avoisinaient ont été consumés.

A ce terrible accident, nous pouvons en ajouter un autre aussi sinistre rapporté par l'*Univers*: Un nommé Beauclamp boucher, demeurant à Quatre-mare canton de Louviers, venait de faire une partie de chasse: pour couronner la fête il s'arrêta dans un cabaret, et but outre mesure, lorsqu'il en sortit, il était dans un état complet d'ivresse, et une diligence qui passait en ce moment l'écrasa; le conducteur qui avait entendu le craquement, pensa que le ressort de la voiture était brisé; mais quelle fut sa surprise quand il apperçut le cadavre de cet homme, horriblement mutilé. *Avis aux Ivrognes.*

— Quatre blasphémateurs ayant insulté des catholiques qui sortaient de la prière qui se fait le soir en carême, de ces cris. *To hell with the Pope.* Au Diable le Pape, ont été pris et condamnés par le colonel Ermatinger à deux mois de travaux forcés dans la maison de correction.

Le chenail est ouvert depuis quelques jours; l'eau est considérablement baissée; on dit qu'au faubourg Ste. Anne et à Laprairie, on ne pouvait sortir qu'en canot, on prétend qu'en cette dernière place il y a eu trois maisons de démolies par les

— Deux journaux de Québec reproduisent la nouvelle de la persécution exercée par le gouvernement moscovite contre 97 prêtres qui après avoir été transportés en Sibérie, auraient après trois années de souffrances inouïes, échappés à la surveillance de leurs bourreaux. Cette nouvelle qui se trouve consignée dans le numéro du 8 de février de l'*Univers*, est tirée du jour-

nal de Bruxelles. Mais d'après le même journal, elle est entièrement controuvée. C'est l'invention d'un prêtre apostat de la secte de Ronge, qui a pris le nom de Lubinski, et qui par son hypocrisie a trouvé le moyen d'exploiter assez adroitement, la crédulité des personnes instruites et respectables. Mais, comme toujours *per quodlibet furbe se laisse prendre*, notre imposteur avait changé de nom dans les différents lieux par où il était passé. Ce qui avait donné des soupçons assez fondés, contre lui. Enfin le résultat de tant de mensonges et de fourberies a été terminé par l'arrêt du prétendu martyr, à Valenciennes c'est ainsi au moins que le journal de Bruxelles l'a écrit à l'*Univers*, en disant au rédacteur: Vous aviez grandement raison de douter de la vérité de l'évasion de ces prêtres à travers tant de difficultés qui ne peuvent être surmontées que par une espèce de miracle.

— Le Pacha d'Uskup à l'intégration de la Russie exerçait une atroce persécution contre les catholiques de son pachalik. Ces malheureux étaient employés, enchaînés, aux travaux publics, n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Le 20 décembre ils déclarèrent en présence de Sélim Pacha qu'ils étaient prêts à se laisser hacher, plutôt que de cesser d'être catholiques. Une lettre adressée de Scutari d'Albanie par le vice-consul autrichien vient de faire cesser cette indigne persécution digne des Néron et des Domitien.

— Voici ce que nous lisons dans le *Heraldo*: Dans le consistoire tenu le 19 janvier, cinq prélats pour cinq sièges épiscopaux ont été proclamés en vertu de la présentation de Sa Majesté Catholique dont le Saint-Siège reconnaît par cet acte, la légitimité, ainsi que les droits attachés à sa couronne. La prochaine nomination de ces prélats est annoncé au sacré-collège par ces lettres: *Ad presentationem sremissimæ Reginae Catholicae.*

— Le *New-York Journal of Commerce* du 3 de février, donne des nouvelles récentes de Cuba, de l'arrivée à la Havane d'un nombre extraordinaire de vaisseaux de guerre espagnols. Un message du journal le *Port au Prince*, explique dans quelle vue sont arrivés tous ces vaisseaux. Cette flotte serait pour prendre sous sa protection la république dominicaine. D'après une lettre de St. Domingue publiée dans le manifeste, l'évêque Portès et le président Santana auraient sollicité la protection de l'Espagne. Ce même journal pense que le gouvernement espagnol ne se bornera pas simplement à son droit de suzeraineté sur son ancienne colonie, mais reprendra les droits de propriété qu'il s'est réservés d'après le traité de 1815. C'est ce qui explique le motif de la réunion de tant de vaisseaux à la Havane.

D'autres journaux disent aussi que l'on s'attendait à voir au mois de février la lutte éclater entre les parties espagnole et haïtienne.

— Dans le consistoire tenu le 19 de janvier, le Saint-Père en parlant de la nomination de trois nouveaux cardinaux s'est exprimé à l'égard de l'Archevêque d'Aix, Mgr. Bernet, avec beaucoup de bienveillance. Il a raconté en quelque sorte la vie de ce prélat, et relevé surtout avec éloge le fait qu'il avait voulu recevoir les ordres sacrés au milieu même du règne de la Terreur, alors que les prêtres étaient poursuivis avec acharnement et que le sacerdoce était un titre aux persécutions et à la mort. Le Saint-Père a montré ensuite le nouveau cardinal, d'abord curé à Paris, puis évêque de La Rochelle, "et toujours, a-t-il ajouté, pur dans la foi et uni à ses vénérables collègues pour repousser les mauvaises doctrines. *Dans ces derniers tems, en particulier, on l'a vu s'élever avec eux contre le mauvais enseignement qui se donne dans certaines maisons en France; il a réclamé, d'accord avec eux, les garanties que l'épiscopat entier a demandées pour amener la cessation de cet enseignement anti-religieux et assurer un meilleur avenir aux générations futures.*" Le Pape a ajouté qu'il en avait la preuve sous les yeux dans les lettres adressées au roi des Français par l'archevêque d'Aix en 1811, 42 et 45, dont les copies avaient été envoyées au Saint-Siège."

La *Gazette du Midi* accompagne cette lettre des réflexions suivantes:

" Ces déclarations solennelles ont eu leur renouvellement parmi nous. On nous assure que S. E. le cardinal Bernet, quand il a reçu la visite de félicitation de son chapitre, a fait donner lecture des mêmes documents dont le Saint-Père a parlé au Sacré-Collège, et qui établissent le parfait accord constamment maintenu entre Son Eminence et ses collègues de l'épiscopat. Ainsi, la perfide explication acceptée avec un si malencontreux empressement par le *Moniteur* n'aura eu d'autre résultat que de faire éclater devant la France et l'Europe une vérité que l'on s'efforçait d'obscurcir à la tribune et dans les journaux ministériels, l'unité parfaite des évêques dans leurs ié-

clamations pour la liberté d'enseignement et l'importance que le Souverain-Pontife attache à la partie de l'éducation, gage d'avenir pour la société.

— Nous reproduisons ici les détails suivants que publie la *Quotidienne* au sujet de la mission de M. de Lagrené en Chine: M. Guizot avait annoncé d'heureux résultats de ce diplomate, à l'occasion de la religion chrétienne dans le céleste empire, et même tems on apprenait à Rome que les négociations de M. de Lagrené étaient devenues le signal d'une persécution lamentable. Voici ce qu'on écrivait de Rome au journal piémontais, en date du 1^{er} février. Mgr. Rizzalati, évêque d'Arada, dans le district de Lon-Kouan, vient de transmettre sur les nouveaux malheurs des chrétiens des détails qui ne permettent aucun doute ni sur la gravité, ni sur la cause qui les a provoqués. Les anciens édits portés contre les chrétiens, les accusaient, de séduire les femmes, d'arracher les yeux aux mourants. L'ambassadeur de France, au lieu de repousser ces accusations ridicules, a dit que si quelque chrétien venait à les justifier par ses actes, il serait abandonné par la France à la justice du pays. Cette réponse a paru aux autorités chinoises un aveu en forme, et aussitôt les chrétiens ont été soumis à la torture, et tous ont montré un courage héroïque comme tous aussi ont protesté de leur innocence. Parmi les nombreuses victimes de cette persécution, l'Église pleure François Rien, jeune missionnaire d'un grand mérite, élève de la Propagande.

— On écrit de Carlsruhe, du 9 de février, que le grand duc de Bade a prononcé la dissolution de la chambre des députés. Cette mesure a causé une profonde sensation: elle a été déterminée par la fermentation religieuse, par la multiplicité des pétitions pour et contre la liberté de croyance; ce conflit de disputes occasionnait les plus grands tumultes.

— Le gouvernement de Hollande qui avait défendu la sortie des céréales, vient de révoquer cet arrêt concernant la Belgique d'après un arrêté du nouveau ministère, en date du 27 février, portant que le froment est libre de tout droit pour être transporté en Belgique, et cela jusqu'à ce qu'une mesure ultérieure ait été prise par le gouvernement.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Son Eminence le cardinal archevêque d'Aix est arrivé samedi soir à Paris; Son Excellence le nonce apostolique est allé hier, accompagné de son auditeur, Mgr. Lasaguy, et de son secrétaire, présenter ses hommages au nouveau cardinal.

— M. l'abbé Oriol, prêtre sacristain à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, vient d'être nommé secrétaire de Sa Sainteté.

— Un prêtre, membre de cette congrégation qui se destine à la conversion et à l'éducation religieuse des nègres, a transmis de Saint-Denis (île Bourbon) de touchants détails sur leurs excellentes dispositions pour la piété. Trois prêtres seulement sont chargés d'instruire 20,000 noirs; mais leur zèle a bravé les difficultés et la fatigue. Ils ont repris, au mois d'août 1845, leurs catéchismes, qu'ils ont terminés par une première communion de 2,000 de ces bons néophytes.

« La veille au soir, écrit le missionnaire, je les avais réunis pour les confesser pendant la nuit: avant de les envoyer au confessionnal, j'ai voulu leur dire un mot pour les exciter à la contrition; j'eus recours à l'image de Jésus en croix; je pris dans mes mains un crucifix, et je leur dis: « Mes chers enfants, voilà votre ouvrage, voilà ce qu'ont produit vos péchés. » Si vous aviez entendu leurs cris, leurs sanglots, vous eussiez pleuré vous-même avec eux. Qu'il était touchant de les voir se précipiter dans le confessionnal! Ils auraient tous voulu recevoir en même temps l'absolution, tant il leur tardait de se voir en grâce avec Dieu; et ils étaient déjà réconciliés avec lui; il l'aimaient avec tant de ferveur! »

Chaque jour les consolations des missionnaires augmentent. Ces pauvres esclaves ont pour l'instruction chrétienne une ardeur admirable; ni le vent, ni la pluie, ni le tonnerre, ni la distance, rien ne les arrête, et le soir, après leur travail, ils vont recueillir les éléments de cette instruction. Dans l'église, ils montrent une piété qui ravit, et aux offices célébrés dans une chapelle élevée à la Rivières-des-Pluies (chapelle uniquement destinée aux noirs), 7 à 800 d'entre eux chantent avec un ensemble parfait.

— Voici la notice qui vient d'être publiée pour expliquer l'œuvre du Calvaire de Montmartre:

« Depuis la destruction du Calvaire du Mont-Valérien, les chrétiens fervents soupiraient après le jour où il leur serait donné de vénérer de nouveau la croix de Jésus-Christ, publiquement exposée sur quelque sainte montagne.

« Enfin ces vœux sont accomplis! et aujourd'hui, grâce au zèle des pasteurs et surtout à la charité des fidèles, Paris voit s'élever à ses portes, sur la colline de Montmartre, un calvaire qui, comme celui du Mont-Valérien, est le but d'un solennel et pieux pèlerinage.

« Etabli dans un jardin qui entoure l'Église, il se compose de neuf stations. Sept chapelles d'un style noble et religieux, avec des bas-reliefs d'une assez grande dimension, représentant les sujets de la Passion, et exé-

cutés par des artistes habiles, y ont été construites par les dons de la charité publique.

« Des indulgences plénières accordées par le Souverain-Pontife Grégoire XVI. Chaque année, pendant les octaves des fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, c'est-à-dire du 3 au 11 mai, et du 14 au 22 septembre, Messieurs les vicaires-généraux, les curés des paroisses de Paris et de la Banlieue, et les plus illustres prédicateurs viennent successivement célébrer les saints offices et faire entendre la parole de Dieu.

« Mais cette œuvre, si noblement entreprise et si grandement continuée, demande un complément: deux chapelles et un sépulcre restent encore à construire. Voilà pourquoi Mgr. l'archevêque de Paris, qui regarde le calvaire de Montmartre comme un des moyens les plus puissants pour ranimer la foi, a voulu qu'un appel fût fait à la piété de ses diocésains — et même à la générosité des fidèles de toute la France. Car quel est le cœur chrétien et français qui, passant par la grande cité, ne voudra aller adorer la croix de Jésus-Christ sur la terre même où elle fut plantée il y a quinze siècles, et qui fut arrosée du sang des martyrs, du sang de saint Denis et de ses compagnons, premiers apôtres des Gaules? »

PROVINCES RHÉNANES.

— Nous apprenons par l'Almanach ecclésiastique de la métropole de Cologne (provinces rhénanes) qu'elle contient actuellement 743 paroisses, desservies par 1,146 prêtres, et que le nombre des catholiques de la province de Cologne atteint le chiffre de 1,100,000. Jusqu'ici les fonctions de vicaire-général de la métropole ne sont que provisoirement remplies par le docteur Iven; il en est de même de tous les autres emplois de l'administration diocésaine, et cette fâcheuse situation des choses paraît être due à des empêchements suscités par le gouvernement de Berlin, qui semble ne pouvoir se départir de la tutelle qu'il s'est arrogée sur l'Église catholique. Ce qui a été singulièrement remarqué dans l'Almanach, c'est que la faculté théologique de Bonn, de même que le *convictorium* qui y est attaché, ne s'y trouvent pas compris. On en infère que l'archevêque, auquel le Gouvernement ne veut pas accorder l'autorité qui, suivant les lois de l'Église, lui serait due sur ces deux établissements, refuse de les considérer comme des institutions diocésaines.

Les conflits entre le pouvoir politique et l'épiscopat catholique se reproduisent sur tous les points de la Prusse rhénane. Ainsi, la nomination aux fonctions d'aumônier des prisons d'Aix-la-Chapelle souffre des difficultés, parce que le Gouvernement prétend y nommer, ainsi qu'à la place de catéchiste de l'institut de Saint-Léonard, contrairement aux droits de l'ordinaire, expressément stipulés dans la bulle *De salute animarum*, confirmative du concordat actuellement en vigueur entre le Saint-Siège et le roi de Prusse. En vertu de ce traité, le droit de nomination à des fonctions ecclésiastiques est expressément refusé au Gouvernement, auquel il n'est accordé qu'un simple droit de placet restreint aux seuls emplois de la haute administration, et notamment aux *canonicats de la métropole* devenus vacants dans les mois de nomination pontificale, aux prévôts de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, et aux curés de première classe.

L'on ne saurait assez s'étonner de l'opiniâtreté du ministère prussien à contrecarrer les évêques en indisposant les populations catholiques, au moment même où il se voit aux prises avec les éléments dissolvants de sa propre Église, qu'il ne sait comment reconstruire.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

— L'*Unicorn*, qui a été acheté par M. Whitney, de Saint-Jean de Nouveau Brunswick, pour être employé au transport des malles et des passagers entre Halifax et Saint-Jean de Terre-Neuve, était annoncé comme devant partir de Liverpool le 19 mars. Nous ne pensons pas qu'on doive s'attendre à recevoir les nouvelles ici, par la poste d'Halifax, avant une dizaine de jours.

C'est dans le mois d'avril que les paquebots réguliers de la ligne Cunard reprennent leur service semi-mensuel. Le *Caledonia* part de Liverpool le 4, et le *Cumbria* le 19.

Marine militaire des lacs. — On dit que la marine militaire anglaise sur les lacs va recevoir une grande augmentation ce printemps. Des bâtiments à vapeur en fer seront importés d'Angleterre en pièces qui seront assemblées dans l'arsenal de Kingston.

— La navigation de l'Hudson est ouverte depuis une dizaine de jours, et les bateaux à vapeurs ont repris leur service entre New-York et Albany.

Affreux accident. — Le *Mercury* rapporte qu'un compagnon charpentier, qui descendait à la Basse-Ville mardi matin, tenant à la main un grand ciseau, glissa et tomba sur le tranchant du ciseau qui lui fit une profonde blessure au côté, dont il est mort avant-hier après-midi. Il laisse une famille, mais ses enfants ne sont pas d'un âge tendre, dit le *Mercury*.

PRUSSE.

— Les procédés de dorure par la voie galvano-plastique ont fait naître à Berlin une industrie bien coupable.

On saura que le premier de ces procédés consiste à faire dissoudre l'or qui doit servir à la dorure dans un fluide composé de divers ingrédients, et qui a la vertu de ronger le lingot ou l'objet d'or qu'on y place très lentement et de manière à détacher de toutes les parties de sa surface une égale quantité de matière, de manière que ce lingot ou cet objet conserve sa forme primitive en quelque sorte jusqu'à sa complète dissolution.

Des individus, dans le but de se procurer un avantage illicite, ont immergé dans ce fluide des monnaies d'or, surtout étrangères, et notamment des pièces françaises et anglaises, et ne les ont retirées que lorsque environ 10 à 15 pour 100 d'or s'en était détaché, après quoi ils ont remis en circulation ces monnaies, qui ne présentent à l'œil aucune altération.

Comme à Berlin la plupart des forts paiements se font en or, on n'y pèse pas plus les monnaies d'or que l'on ne pèse ailleurs les pièces d'argent, et les monnaies d'or, altérées de la manière que nous venons de le dire, ont été reçues sans difficulté; aussi le commerce a-t-il été plongé dans la plus grande consternation, lorsque hier matin il a trouvé dans les journaux un avis émané de la direction de la Monnaie royale, et qui annonçait qu'en faisant procéder à la fonte de 20,000 pièces d'or étrangères, on avait trouvé un notable déficit dans leur poids, et on avait découvert que ces monnaies avaient été rongées par l'opération de la dissolution qui fait partie des procédés de dorure galvanoplastique.

La police, qui, la veille déjà, avait été avertie par la direction de la Monnaie, mit sur-le-champ ses agents en campagne, et dans la nuit d'avant-hier à hier ceux-ci ont arrêté plus de cent cinquante personnes, qui, selon toute probabilité, ont travaillé à l'altération des pièces d'or. Ce sont pour la plupart des ouvriers bijoutiers et orfèvres.

VIE DE MGR. BORIE.

MARTYR AU TONQUIN.

Loin de toute route et de tout chemin, au sein d'une vallée du Limousin, étroite, sombre et profonde; s'élève solitaire, sur le bord d'un ruisseau, une humble maison, sanctuaire de probité, de travail et de vertu. C'est le moulin de Cors, dont la joyeuse activité égaye ce site aimable mais un peu sauvage. Là, renfermée dans ses collines revêtues de bruyères et cachée encore sous l'ombre austère des châtaigniers, vit tranquille et laborieuse une famille que Dieu a glorieusement éprouvée et bénie. Cette vénérable veuve qui, entourée d'une verte postérité, régit doucement ce petit royaume, a donné le jour à deux missionnaires, et déjà l'un des deux est mort martyr; l'autre va partir bientôt. Pauvre femme! heureuse mère! L'enfant qu'elle prie et qu'elle pleure était né dans ce moulin qu'elle n'a jamais peut-être perdu de vue, et il est allé, trente ans après plein de force et de vie, mourir aux extrémités du monde! Elle venait d'apprendre cette nouvelle; elle écoutait, troublée d'horreur et de joie, les détails affreux du supplice où il a gagné la couronne céleste; un autre de ses enfants, le dernier né, s'approche, l'embrasse et lui dit: Je pars; Dieu m'appelle où mon frère est mort; ma mère, bénissez-moi; je veux ouvrir le Ciel aux bourreaux de votre fils! Voilà les grandeurs de cette vallée inconnue; voilà ce qui s'est passé, voilà ce qu'on a souffert, voilà ce qu'on a rêvé dans ce pli de terrain entre deux collines qu'aucun souffle de l'ambition humaine n'a jamais traversé, et que Dieu s'était plu à combler de sagesse, de paix et de bonheur.

M. Pierre-Rose-Ursule Dumoulin-Borie, né le 20 février 1808, annonça de bonne heure ce qu'il serait. On remarquait en lui une grande piété, une étonnante force de caractère et une extraordinaire douceur. Un vénérable oncle, curé d'une paroisse voisine, commença son éducation, et put dès lors prévoir que son élève aimait Dieu et l'Eglise. En effet, malgré de légers relâchements, suivis de vifs et prompts repentirs, Pierre ne cessa de croître en vertu, comme il croissait en force et en intelligence. Cependant, même au séminaire il sentait encore des doutes sur sa vocation. Il avait voulu être médecin, il voulait être militaire. Au milieu de ces incertitudes, un cahier des *Annales de la Propagation de la Foi* tomba dans ses mains. En lisant ces beaux et naïfs récits des travaux, des souffrances, des supplices des missionnaires, il n'hésita plus; il sut ce qu'il devrait faire de tout le courage et de toute la charité qu'il sentait en lui. Il garda profondément au fond de son âme un secret si terrible pour sa mère; mais il se prépara tout de suite à la rude carrière qu'il était fier d'embrasser. Il avait pris l'habit ecclésiastique et la tonsure, et remplissait pendant ses vacances, dont il allait jouir au moulin, tous les devoirs d'un zélé catéchiste, ardent et infatigable à toutes les œuvres de charité, acceptant toutes les fatigues, s'imposant les privations, toujours paisible, toujours content. On admirait sa vertu; et on ne la connaissait pas. Sa mère était heureuse; elle le voyait curé de sa paroisse ou aux environs, fixé près d'elle à jamais, là pour l'aimer, là pour la consoler, là pour lui fermer les yeux. Il ne disait rien; il se tournait vers Dieu en silence, demandant pour lui les épreuves de l'apostolat et la palme du martyr, pour sa mère, la résignation. Son père, entouré de ses soins et soutenu de ses prières, était mort dans la paix des chrétiens.

Le moment vint enfin de se déclarer. Formidable moment! Le malheureux jeune homme, qui avait déjà d'étranges combats à livrer contre lui-même et qui ne pensait pas pouvoir jamais se rendre di-

gue du sacerdoce, ni assez aimer le Dieu saint auquel il offrait sa vie, eut à résister aux prières de toute sa famille, aux larmes, au désespoir de sa mère. Ne comptant plus ses autres enfants, et lui montrant ses vêtements de veuve, elle lui demandait s'il voulait aussi mourir et la laisser seule entre deux tombeaux. Hélas! on l'abreuvait de ces mille amertumes que les meilleurs d'entre le monde, et les plus chrétiens; prodiguent à quiconque se veut donner à Dieu entièrement. Si je parlais, pensait-il, de traverser l'Océan pour aller chercher la fortune, si je m'engageais dans les armes pour obtenir un peu d'honneurs et de renom, ma mère sans doute pleurerait encore; mais les autres se rendraient à mes desirs et la forceraient d'y acquiescer! Tous les jours on revenait à la charge pour le dissuader de partir. Si on le respectait trop pour faire briller à ses yeux les lointaines splendeurs où le prêtre peut prétendre, on lui montrait le travail et les privations qui l'attendaient sur les lieux mêmes, dans le diocèse; sans les aller chercher si loin. Il tint bon; mais pour se fortifier contre ces coups répétés à chaque instant et qui le navraient, son âme avait besoin d'un grand appui. Il alla le demander à la sainte Vierge, au sanctuaire de Roc-Amadour, célèbre dans toute la contrée. Prosterné devant la miraculeuse image que les fidèles vénèrent depuis quinze siècles, il y passa toute une nuit en prières: ce fut la veille des armes; elle le rendit invincible, et l'on cessa même de le persécuter. La pieuse mère craignit à la fin que tant de résistance n'offensât Dieu. Plus forte, quoique toujours inconsolable, elle donna le consentement qu'elle ne pouvait plus, qu'elle n'osait plus refuser.

Le jeune abbé fixa dès-lors en lui-même le jour très rapproché de son départ. C'était une fête de famille: il avait tendrement pensé que les nombreux parents qui se réuniraient au moulin ce jour-là assisteraient sa mère dans un moment si douloureux et qu'elle croyait encore éloigné.

Une dernière fois il se promène autour de la maison paternelle et contemple le doux vallon où il est né; une dernière fois il s'assied au banquet patriarcal, entouré de tous ces êtres chers qui ne savent pas qu'ils ne le reverront plus et qui ne répondront point à son adieu; une dernière fois aussi on le presse et on le conjure de rester, et les arguments du monde sont vaincus par sa patiente résolution. La nuit est venue, tout dort, il sort à petit bruit de sa chambre, le corps brisé par un violent accès de fièvre, le cœur saisi d'une angoisse immense, l'âme inébranlable et saine. Il passe près du lit où dormait son oncle, qui fut pour lui un second père; il passe près du lit de sa mère, il ne s'arrêta pas, il franchit le seuil! Voilà ses liens rompus, le voilà libre, il éclate en sanglots et s'enfuit. L'homme qui venait de faire un tel sacrifice était dans sa vingt deuxième année. Un an après, le 1er décembre 1830, ordonné prêtre avec dispense d'âge, il s'embarquait au Havre pour Macao. Les pieux directeurs du séminaire des Missions-Etrangères l'avaient gardé un an et le jugeaient digne du combat.

L'établissement des missions à Macao est le premier noviciat du martyr. C'est là qu'ils s'instruisent, les yeux attachés sur les périls qui les attendent, à perdre assez leur physionomie européenne pour pouvoir au moins franchir la frontière qui les sépare du travail et du danger. Travail plus difficile pour M. Borie que pour un autre. Sa haute taille, sa chevelure blonde, toute sa physionomie lui était absolument l'espérance de passer jamais pour un Cochinchinois. Mais il le savait avant de partir, et déjà, au moulin de Cors, il disait: Je serai difficile à cacher, on m'aura bientôt pris, je m'en irai à Dieu plus vite! Du reste, comme tous ses confrères, il apprenait en peu de temps ce qu'il fallait savoir, et profitait d'avoir su si bien d'avance s'habituer à la gêne et aux privations. Sa destination était pour le Tonquin, dont la frontière n'est qu'à 150 lieues de Macao. Cependant, depuis un an, aucune nouvelle n'était arrivée de cette chrétienté nombreuse et fervente. On craignait qu'une persécution n'y eût éclaté. M. Borie n'en désirait que plus ardemment d'y pénétrer. Enfin, on reçut un message. La persécution, sans être ni générale ni très vive, sévissait au Tonquin; un évêque, Mgr. Longer, vicaire apostolique, venait de mourir après 55 ans d'apostolat; un missionnaire français était malade; deux prêtres indigènes étaient morts; trois autres avaient été en prisonniers, plusieurs chrétiens avaient subi des condamnations, l'avenir était plein de menaces: il fallait du secours. Le 27 janvier 1832, M. Borie s'embarqua sur une somme chinoise, pour pénétrer dans le Tonquin par la Cochinchine, ce qui allongea son voyage de 2 ou 400 lieues; mais qu'est-ce que cela? Avec lui étaient trois prêtres que le même vaisseau avait amenés de France, en même temps que lui: M. Molin, destiné aussi au Tonquin; M. De La Moite et M. Vialle, qui devaient rester en Cochinchine. Ils étaient tous les quatre jeunes, joyeux, forts et pleins de courage;

tous sont morts, M. Molin, en traversant une rivière, M. Vialle, de ses fatigues, M. Boric, par le glaive; M. De La Motte, en prison pour sa foi.

Le voyage fut extrêmement difficile : ces pays ont une sorte de civilisation; il y a des fonctionnaires, de la police, des douanes. Il fallait rester couché au fond d'une barque, ou fermé dans un palanquin. Chemin faisant, on rencontrait des villages dont tous les habitants chrétiens étaient en prison : si l'on pouvait s'ouvrir à quelqu'un, c'était à un homme, à une pauvre femme que la persécution avait déjà ruinés et souvent mutilés. Cependant nos héros arrivèrent à bon port. M. Boric, mettant le pied sur le district qu'il venait évangéliser, y fut reçu, à six milles lieues de la France, par un prêtre français, M. Masson, du diocèse de Nancy, qui l'accueillit avec toute l'affection d'un compatriote et toute la charité d'un apôtre. M. Boric commença immédiatement auprès de lui son dernier apprentissage.

Ces deux hommes, dès qu'ils se furent approchés, se lièrent d'une amitié sainte. Ce fut M. Masson qui, plus tard, faisant son supérieur de celui qui avait été son élève et son subordonné, désigna M. Boric pour l'épiscopat. Dans les premiers temps, ils faisaient ensemble leurs courses, ensemble leurs exercices de piété. Cachés le jour, ils parcouraient la nuit les vastes régions où les fidèles sont dispersés parmi les païens. Prêchant, catéchisant, confessant, encourageant les prêtres indigènes, réformant les abus, bref, l'accablant et glorieux métier des Apôtres. Au bout de six mois, M. Boric pouvait marcher seul. Il connaissait assez le difficile idiôme annamite pour entendre les confessions et même prêcher. Son voyage allait jusqu'à l'imprudence. On vit un jour venir un mandarin. M. Masson lui fit signer de se sauver, et disparut par un chemin écarté. M. Boric se plaça sur la route et attendit de pied ferme. Le mandarin, accompagné d'une grosse escorte, passa, regardant avec étonnement ce géant qui le contemplait d'un œil sûr; mais il ne dit rien. M. Masson, de retour, blâma vivement une pareille témérité. Le jeune missionnaire convint de son tort, disant qu'il avait voulu voir de près ce mandarin. Faisons tout de suite remarquer qu'il croyait bien ne compromettre que lui-même et que son zèle ne négligeait aucune précaution pour éviter le moindre accident aux chrétiens confiés à sa sollicitude.

Suite et fin au prochain numéro.

AVIS.

ON DEMANDE pour la paroisse de CHATEAUGUAY un INSTITUTEUR capable de tenir une ÉCOLE-MODELÉ. Celui qui serait en état de remplir les fonctions de MAÎTRE-CHANTRE serait préféré.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 shillings détail.—S'adresser au Bureau des Mélanges ou à l'ÉVÊCHÉ.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ÉTOFFES D'ÉGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON COUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents; CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variétés de dessins; GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux; BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes; ÉTOLES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET GALONNET de FRANGES, etc. en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Écharpes de Bénédiction du Très-S. Sacrement, [avec gloire au centre] confectionnées en France.

—AUSSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brechées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Établissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront importés que sur commandes, et livrés par là même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
Agent pour Ornements et Objets d'Église.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, situé

sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix du sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Prix St. Étienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement.—Sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent Écriteau pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1845.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en S'CRIP.

D. B. PAPINEAU.
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages : donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condamnation, d'Introduction, de Commandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. l'abbé et Cie., rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

Chapelleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez la Soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Azore.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.
6 Février.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'ouvrage qu'ils ont bien voulu leur donner et le précieux qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs, et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

LIVRES A L'USAGE DES ÉCOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

| | | |
|--|-----|------|
| Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 2s | 6d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 7d. |
| Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 3s. | 1d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 10d. |
| Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, | | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | |

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires, Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire, Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège, Ste. Anne.
Val. Guillet, cœuyer, Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENCER ET A. T. LAGARDE, PRÉS., ÉDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.